



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 8 avril 2026 à 18h
Salle Georges Brassens**

Délibération n° DCM26-04-08P14

**Administration générale - Demande de subvention
Dotation Globale de Décentralisation des
bibliothèques – Aménagement intérieur, mobilier et
matériel de la médiathèque**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :
2 avril 2026

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Georges Elnecape, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Jean-Luc Barral et Mme Agathe Khettab, *Adjoins,*

M. Jean Garcia, M. Jean-Jacques Pinet, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Catherine Klein, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Martine Minardi, Mme Myriam Lalauze, Mme Louise Jaber, Mme Cloé Vanzel, M. Pierre Gros, Mme Claude Blaho Poncé, M. Patrick Javourey, Mme Hélène Cinési, Mme Odile Thiers et M. Jules Poussard, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Anne Boissière, M. Jean François Faustin, M. Frédéric Laborie, M. Franck Rugani et M. Salvador Ruiz

Procurations :

Mme Anne Boissière à Mme Agathe Khettab

M. Jean François Faustin à M. Georges Elnecape

M. Frédéric Laborie à Mme Michelle Guibal

M. Franck Rugani à M. Gérard Bessière

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 3 juillet 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'opération d'aménagement de l'espace culturel, associatif et citoyen au stade de l'avant-projet définitif (APD) et arrêté le plan de financement prévisionnel.

La future médiathèque, d'une surface de 890 m², constitue l'un des équipements structurants de ce projet.

Après l'obtention d'une première subvention de la DRAC au titre de la DGD Bâtiments pour les travaux, il s'agit d'engager désormais la phase d'aménagement intérieur, de dotation en mobilier et en matériel, indispensable à l'ouverture au public.

Cette phase comprend, d'une part, un mobilier architectural sur mesure en bois massif, conçu par l'Agence Traverses, maître d'œuvre du projet, afin d'assurer une parfaite interface avec les travaux de réhabilitation.

Elle inclut d'autre part le mobilier d'accueil, d'exposition, de consultation et de présentation des collections, sélectionnés à l'issue d'une étude approfondie auprès d'entreprises spécialisées dans le mobilier de bibliothèques.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 352 147,81 € HT, comprenant :

- les prestations intellectuelles d'aménagement et de scénographie (17 500 € HT),
- le mobilier architectural sur mesure (189 100 € HT)

- le mobilier d'accueil, d'exposition, de consultation et de présentation (145 547,81 € HT).

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES	
Descriptif	Montant HT
Prestations intellectuelles (études aménagement, scénographie)	17 500,00 €
Mobilier architectural (rayonnages sur mesure)	189 100,00 €
Mobilier (exposition, consultation, accueil, présentation)	145 547,81 €
TOTAL PREVISIONNEL	352 147,81 €

RECETTES		
Descriptif	Montant HT	%
Fonds propres et/ou Emprunt	186 288,69 €	52,90%
Etat - DGD	140 859,12 €	40,00%
Département	25 000,00 €	7,10%
TOTAL PREVISIONNEL	352 147,81 €	100,00%

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif à l'aménagement intérieur, au mobilier et au matériel de la médiathèque,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles pour cette opération, en particulier la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) des bibliothèques,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

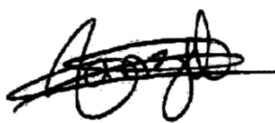
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, avec 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme O. Thiers, M. J. Poussard, M. P. Gros, Mme H. Cinési, M. P. Javourey, Mme C. Blaho Poncé),

APPROUVE le plan de financement prévisionnel relatif à l'aménagement intérieur, au mobilier et au matériel de la médiathèque,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles pour cette opération, en particulier la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) des bibliothèques,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Cloé VANZEL

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE